



LA LETTRE D'INFORMATION DU CNIDEP

n° **6**

Novembre 2018

AU SOMMAIRE...

- EDITO
- Micropolluants et innovation dans les eaux urbaines
- Plan régional santé environnement : Changement de pratiques dans la coiffure
- La récupération des eaux de pluie dans l'artisanat
- Rétrospective sur le poste du CNIDEP consacré aux actions d'accompagnement des entreprises

EDITO

Depuis le début de l'année 2018, le CNIDEP est revenu à un système de diffusion gratuite de ses connaissances grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, au titre de l'ensemble des Agences de l'Eau. Cela nous permet de répondre aux questions qui peuvent nous être adressées sur la thématique de l'environnement dans l'artisanat et de diffuser les documents que nous réalisons.

De janvier à octobre, nous avons ainsi pu gérer 65 demandes provenant de différentes structures : des Chambres de métiers et de l'Artisanat en majorité mais aussi des collectivités, des établissements scolaires, des particuliers... Si vous souhaitez obtenir certains de nos documents ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter !

Micropolluants et innovation dans les eaux urbaines

Le CNIDEP est intervenu dans le cadre du colloque "Micropolluants et innovation dans les eaux urbaines" le 3 octobre dernier à Strasbourg sur les clés du changement de pratique dans l'artisanat. La réduction des micropolluants est un enjeu primordial pour la préservation de la qualité de la ressource en eau et de la santé des usagers. Ce colloque a abordé l'ensemble de la thématique en privilégiant une approche pédagogique et en s'appuyant sur le retour d'expériences des 13 projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets national initié par l'Agence française pour la biodiversité. L'objectif poursuivi a été de permettre l'appropriation de la thématique et de proposer des solutions en matière de réduction des micropolluants.

**MICROPOLLUANTS
& INNOVATION**
dans les eaux urbaines

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse et l'Eurométropole de Strasbourg vous invitent les



**3 ET 4 OCTOBRE 2018
À STRASBOURG**



➔ Plan régional santé environnement : Changement de produits dans la coiffure

Le Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE3) a été lancé le 9 novembre 2017. Son objectif est de promouvoir un environnement favorable à la santé des citoyens de la région Grand-Est.

Le CNIDEP, financé par les porteurs de projet que sont l'ARS, la DREAL et la région Grand Est, participe au PRSE3 en 2018 et 2019 en agissant auprès des salons de coiffures de Meurthe-et-Moselle. En effet, ceux-ci regroupent un nombre important de professionnel-le-s au contact d'une clientèle de plus en plus soucieuse de sa santé et de l'environnement.

L'action menée par le CNIDEP se décline en trois volets. Dans un premier volet, nous avons effectué un recensement des produits couramment utilisés en salon de coiffure ainsi que des produits alternatifs proposés sur le marché, avec une étude de leur dangerosité respective. Dans un deuxième volet, nous avons réalisé une campagne de sensibilisation des salons de coiffure aux risques chimiques, avec notamment un recueil des problématiques rencontrées par les professionnel-le-s.



Enfin, lors du troisième volet, huit entreprises volontaires testeront un produit de substitution dont l'original aura été identifié comme dangereux. Le CNIDEP accompagnera l'entreprise dans ce changement de produit et récoltera les appréciations afin d'effectuer un bilan de l'année de travail effectuée. Le but du projet mené par le CNIDEP est de trouver avec l'artisan-e des solutions moins dangereuses pour l'environnement et la santé mais aussi efficaces, pratiques et acceptables par la clientèle.

➔ La récupération des eaux de pluie dans l'artisanat

Le CNIDEP a réalisé en 2018 une étude bibliographique sur le sujet de la récupération des eaux de pluie et a étudié son application dans l'artisanat en réalisant un sondage auprès des entreprises.

La bétonisation des villes perturbe le cycle naturel de l'eau en imperméabilisant les sols et donc en diminuant le remplissage des nappes phréatiques. Les ressources en eau douce étant limitées, des techniques alternatives à l'utilisation d'eau potable pour certaines activités sont recherchées. Le CNIDEP a réalisé une étude sur le sujet: un questionnaire internet a été diffusé auprès des entreprises artisanales de Meurthe-et-Moselle en février 2018. Les questions portaient sur l'usage de l'eau en général, la possession d'un système de récupération et son usage, les freins à la non réutilisation des eaux de pluie, etc.

Nous avons obtenu 60 réponses représentant tous les secteurs de l'artisanat. Près de la moitié des personnes se disent prêtes à réutiliser de l'eau de pluie pour un usage extérieur ou pour le système de chasse d'eau mais y ont renoncé pour des raisons financières et/ou pratiques. 11 artisans nous ont répondu qu'ils possédaient déjà

un récupérateur d'eau et 3 d'entre eux ont accepté de nous recevoir afin de partager leurs expériences. Ces professionnels récupèrent les eaux de pluie de leurs toitures pour leurs activités professionnelles (trempage de l'osier, nettoyage de véhicule, d'outils, arrosage de plans végétaux) mais aussi pour leur chasse d'eau ou encore pour l'entretien de leur local. Ces différentes installations (cuve hors sol ou enterrée, avec ou sans pompe) ne demandent pas d'entretien onéreux et ont reçu l'acceptation des salarié-e-s.



Trempage de l'osier par un vannier ayant mis en place la récupération d'eau de pluie



Rétrospective sur le poste du CNIDEP consacré aux actions d'accompagnement des entreprises



Depuis 2017, le CNIDEP a fait le choix d'expérimenter une massification des actions de terrain. Le but d'une telle massification était de couvrir un plus grand nombre d'entreprises afin de les aider à améliorer leurs pratiques environnementales.

Pour cela, plusieurs types d'accompagnements sont proposés : des conseils personnalisés sur les bons gestes à adopter ou sur la réglementation environnementale; des diagnostics environnement, qui permettent d'établir un état des lieux complet des pratiques au sein de l'entreprise (gestion des déchets, prévention de la pollution de l'eau, maîtrise de l'énergie, aspects relatifs à la santé et la sécurité du personnel) ; des accompagnements techniques afin de guider les entreprises dans leur changement de pratique ; et des accompagnements financiers, par la proposition d'aides de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse vers les entreprises qui souhaitent prévenir la pollution de l'eau et ainsi se conformer à la réglementation en vigueur.

En termes de résultats, le poste de terrain a permis depuis le dernier trimestre 2017 d'établir un contact avec 240 entreprises artisanales ou entreprises en création. Ainsi, 94 informations ou conseils environnementaux, 22 diagnostics environnement et 30 accompagnements techniques et financiers ont été effectués, en plus des accompagnements habituels. Les territoires concernés sont ceux des villes de Baccarat, Briey, Lunéville, Longwy, Nancy, Toul, Pont-à-Mousson...

Plus particulièrement, un partenariat avec la Communauté de Communes Terres Toulaises a été mené afin d'offrir l'expertise du CNIDEP sur la mise en conformité des pratiques environnementales des entreprises du territoire. L'enjeu était de répondre aux futures exigences

réglementaires en évaluant l'impact environnemental des entreprises du territoire, ainsi que d'attribuer une autorisation de déversement. Sur ce territoire, le CNIDEP est ainsi entré en contact avec 83 entreprises, issues essentiellement des métiers jugés prioritaires du bâtiment, de la restauration et de l'automobile. Au cours de ces treize mois, 45 entreprises artisanales ont été auditées directement (métiers prioritaires pour 80% des rendez-vous) et ont reçu un compte-rendu de leurs pratiques, tandis que 38 autres entreprises, majoritairement du bâtiment, ont été interrogées par téléphone. Une action « filière grasse » a notamment été initiée avec les entreprises de la restauration, en sensibilisant celles-ci à la nécessité d'installer un bac à graisses. Suite à cette action, une EVEMAT bac à graisse a été programmée et sera réalisée en début d'année 2019.



Localisation des entreprises accompagnées sur ce poste